

St Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 08/04/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Emilie JULLIEN, Diane ROCHET à Laurent PASTOR, Gregory RONDOT à Quentin CICALA, Gaelle VUILLOT à Beatrice PERRET, Sophie GAULTIER à David CICALA

Absent : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Alexandre CACALY a été désigné(e).

DELIB 2024.04.15.9

OBJET : Acquisition de la parcelle CV n° 280 sise rue du Lac

Monsieur Nicolas BACCONNIER, adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre du projet de requalification du centre-ville, il est proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée CV n° 280 sise au 31 rue du Lac et appartenant à Madame Cécile TOUYARD et Monsieur Bruno BONNARDEL.

La présente délibération concerne une maison individuelle à usage d'habitation d'une superficie d'environ 102 m² avec véranda de 17m², garage, cave et terrain d'agrément, le tout sur un tènement d'une superficie totale de 873m².

Le bien est situé en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme en vigueur et fait l'objet d'un emplacement réservé n° 21 au titre de la création d'un parking paysager et d'une venelle piétonne vers le parcours de santé. Le bien est également situé dans le Périmètre Délimité des Abords Maison Forte des Allinges - secteur Architecte des Bâtiments de France.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis du service des domaines en date du 19 décembre 2023. Ainsi, compte tenu des tendances du marché immobilier et des caractéristiques du bien concerné, la valeur vénale s'élève à 300 000€ assortie d'une marge d'appréciation.

Au vu de l'intérêt général du projet envisagé sur ce tènement et après négociations entre les deux parties, la commune de Saint Quentin Fallavier a fait une offre d'achat au prix de 342 000€.

Par courrier du 18 mars 2024, Madame TOUYARD et Monsieur BONNARDEL accepte de céder leur bien au prix de 342 000€, frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur (la commune de Saint Quentin Fallavier).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ l'acquisition de la parcelle CV n° 280 sise 31 rue du Lac, au prix de 342 000€ ; les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur (la commune de Saint Quentin Fallavier).**
- **AUTORISE le maire ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet.**

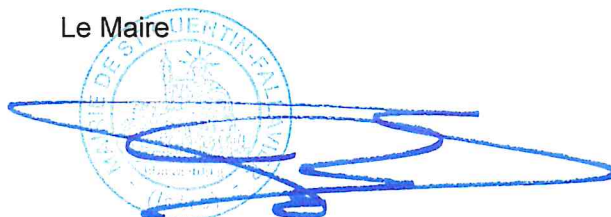
Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 15/04/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 18 avril 2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20240415-lmc114244-DE-1-1

Le Maire



Mathieu GAGET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.